

SERVICES FINANCIERS LE CHOIX DU PRÉSIDENT PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE

MODALITÉS D'UTILISATION

1. Introduction

1.1 De quoi parle-t-on dans ce document?

Le présent document présente les modalités qui régissent l'ajout de votre carte MasterCard Services financiers le Choix du Président à votre portefeuille mobile.

1.2 Pourquoi ce document est-il important?

Ce document est important puisqu'il vous explique comment votre carte MasterCard Services financiers le Choix du Président fonctionnera dans votre portefeuille mobile et vous donne des renseignements importants sur les limites d'utilisation de votre portefeuille mobile et sur les responsabilités qui nous incombent relativement à ce portefeuille.

2. Définitions

2.1 Par souci de clarté, vous trouverez ci-après certaines définitions importantes ainsi que leur signification. Lorsque ces mots comportent une majuscule initiale, cela veut dire que nous voulons les utiliser dans le sens qui leur est attribué dans la présente section consacrée aux définitions. Les mots « vous », « votre », « vos », « nous », « notre » ou « nos » ainsi que l'expression « en règle » auront toujours le sens indiqué ci-après même lorsqu'ils ne comportent pas de majuscule.

Appareil mobile

« Appareil mobile » désigne un téléphone cellulaire, une tablette, une montre ou un autre appareil qui héberge le portefeuille mobile.

Carte

« Carte » désigne une carte de plastique émise ou fournie par la Banque le Choix du Président à l'égard du compte.

Compte

« Compte » désigne un compte MasterCard Services financiers le Choix du Président.

En règle

« En règle » désigne le fait de respecter complètement l'entente avec le titulaire de carte.

Entente avec le titulaire de carte

« Entente avec le titulaire de carte » désigne l'entente avec le titulaire de carte conclue entre vous et nous (ainsi qu'elle peut être modifiée à l'occasion) relativement à votre carte et à votre compte.

Fournisseur du service de portefeuille mobile

« Fournisseur du service de portefeuille mobile » désigne l'entité qui vous fournit le portefeuille mobile.

Modalités

« Modalités » désigne les modalités d'utilisation qui régissent la façon dont vous devez utiliser votre compte dans un portefeuille mobile,

Nous et ses dérivés

Les mots « nous », « notre » et « nos » désignent la Banque le Choix du président, l'émetteur de la carte MasterCard Services financiers le Choix du Président.

Portefeuille mobile

« Portefeuille mobile » désigne le portefeuille mobile (ou autre système de paiement électronique) auquel vous pouvez inscrire votre carte au moyen d'un appareil mobile.

Preuve d'identité

« Preuve d'identité » désigne les codes d'accès personnels, numéros d'utilisateur, numéros d'identification personnels (NIP), mots de passe, empreintes digitales ou autres renseignements requis pour que vous puissiez effectuer des transactions avec votre carte au moyen de votre portefeuille mobile.

Titulaire de carte

« Titulaire de carte » désigne le titulaire de carte principal ou tout utilisateur autorisé du compte.

Titulaire de carte principal

« Titulaire de carte principal » désigne la personne au nom de laquelle le compte est établi et qui en est responsable.

Utilisateur autorisé

« Utilisateur autorisé » désigne une personne au nom de laquelle une carte du compte a été émise à la demande d'un titulaire de carte principal.

Vous et ses dérivés

Les mots « vous », « votre » et « vos » désignent le titulaire de carte.

3. Votre entente à titre de Titulaire de carte

Votre Carte est régie par l'Entente avec le titulaire de carte et ne change pas lorsque vous l'ajoutez au Portefeuille mobile. Le Portefeuille mobile vous donne simplement une autre façon d'effectuer des transactions au moyen de votre Carte. L'Entente avec le titulaire de carte s'applique toujours à votre utilisation d'une Carte dans le Portefeuille mobile.

4. Frais

Nous ne vous demanderons aucuns frais si vous ajoutez votre Carte à un Portefeuille mobile. Toutefois, vous devez savoir que le Fournisseur du service de portefeuille mobile et d'autres tiers, comme les fournisseurs de services sans fil ou de données, peuvent vous demander des frais relativement à votre utilisation du Portefeuille mobile.

5. Ajout et utilisation de votre Carte dans le Portefeuille mobile

5.1 Ajout de votre Carte dans le Portefeuille mobile

Pour ajouter une Carte dans le Portefeuille mobile, vous devrez suivre les procédures du Fournisseur du service de portefeuille mobile en plus de celles que nous prescrivons. Nous ne vous permettrons pas d'ajouter votre Carte à un Portefeuille mobile si votre Compte n'est pas en règle, si nous ne pouvons pas établir, à notre satisfaction, l'authenticité de votre Carte ou de votre identité, ou encore si nous soupçonnons une fraude relativement à votre Carte ou à votre Compte. Lorsqu'une Carte sera ajoutée en bonne et due forme au Portefeuille mobile, vous serez réputé avoir accepté les présentes Modalités. De plus, si un Utilisateur autorisé ajoute en bonne et due forme une Carte au Portefeuille mobile, le titulaire principal est réputé avoir accepté ces Modalités.

5.2 Utilisation de votre Carte dans le Portefeuille mobile

En ajoutant une Carte au Portefeuille mobile, vous aurez une autre façon d'effectuer des transactions avec votre Carte partout où le Portefeuille mobile est accepté comme mode de paiement. Nous pouvons établir des limites à l'égard du montant de la transaction si elle est effectuée au moyen du Portefeuille mobile. Vous devez savoir que le Portefeuille mobile pourrait ne pas être accepté par tous les commerçants, même si votre Carte physique est acceptée dans leur établissement.

6. Le Portefeuille mobile

6.1 Le Fournisseur du service de portefeuille mobile

Nous ne sommes pas le Fournisseur du service de portefeuille mobile. Nous ne sommes pas responsables de l'utilisation ou du fonctionnement de ce portefeuille. Vous devez communiquer avec le Fournisseur du service de portefeuille mobile si vous avez des

questions ou des préoccupations en ce qui concerne la façon d'utiliser le Portefeuille mobile ou si vous avez des problèmes à ce sujet. Puisque nous ne sommes pas le Fournisseur du service de portefeuille mobile, nous ne serons pas responsables :

- du fonctionnement ou du non-fonctionnement du Portefeuille mobile;
- de votre incapacité à utiliser le Portefeuille mobile pour effectuer une transaction;
- de tout inconvénient et de toute perte que vous pouvez subir si un commerçant n'est ni désireux ni en mesure d'accepter une Carte qui a été ajoutée au Portefeuille mobile.

Vous devez également comprendre que le Fournisseur du service de portefeuille mobile peut mettre fin au service de portefeuille mobile en tout temps à son gré sans vous en aviser au préalable.

6.2 Annulation, suspension ou retrait d'une Carte du Portefeuille mobile

Nous pouvons :

- vous empêcher d'ajouter une Carte au Portefeuille mobile;
- suspendre votre capacité à utiliser une Carte ou à effectuer une transaction au moyen du Portefeuille mobile
- vous empêcher de continuer à utiliser une Carte dans votre Portefeuille mobile,

dans tous les cas, en tout temps, sans vous en aviser au préalable et pour toute raison, notamment si nous soupçonnons qu'une fraude a été commise au moyen de votre Carte, si votre Compte n'est pas en règle, si des modifications sont apportées aux lois ou si nous recevons des directives en ce sens de la part du Fournisseur du service de portefeuille mobile. Nous pouvons retirer une Carte du Portefeuille mobile en suivant la procédure du Fournisseur du service de portefeuille mobile prévue pour le retrait de votre Carte. Si vous êtes un Titulaire de carte principal et souhaitez retirer la Carte d'un Utilisateur autorisé du Portefeuille mobile, vous devez communiquer avec nous au 1 866 246 7262.

7. Sécurité

7.1 Sécurité de vos Preuves d'identité

Vous devez vous assurer de garder secrètes les Preuves d'identité que vous utilisez pour accéder à votre Compte dans le Portefeuille mobile et pour effectuer des transactions avec votre Carte au moyen de ce portefeuille. Vous convenez de préserver la confidentialité de vos Preuves d'identité et de les garder hors de la portée de toute personne. Si vous partagez vos Preuves d'identité avec d'autres personnes, celles-ci pourront avoir accès au Portefeuille mobile et effectuer des transactions avec votre Carte. Vous serez responsable de toutes les transactions effectuées dans votre Portefeuille mobile avec vos Preuves d'identité.

Vous devez nous informer de toute perte, de tout vol ou de toute utilisation non autorisée, réelle ou présumée, de vos Preuves d'identité ou de votre Carte. Appelez-nous sans frais au 1 866 246 7262 (ou à frais virés au 647 426 1343).

De plus, étant donné que votre Appareil mobile peut être utilisé comme une Carte pour effectuer des transactions, vous devez nous aviser immédiatement s'il est perdu ou volé, de la même façon que si votre Carte réelle était perdue ou volée. Nous réglerons toutes les transactions non autorisées conformément à l'Entente avec le titulaire de carte.

8. Ce dont nous ne sommes pas responsables

Vous reconnaissez que vous assumez le risque lié à l'utilisation de votre Portefeuille mobile

Cela signifie que nous ne sommes pas responsables de ce qui suit :

- la sécurité, l'exactitude ou tout autre aspect du contenu ou d'une fonction du Portefeuille mobile;
- la sécurité des renseignements fournis ou stockés dans le Portefeuille mobile et utilisés par le Fournisseur du service de portefeuille mobile;
- les produits ou services de tiers fournis relativement au Portefeuille mobile;
- les situations qui causent un retard, une interruption ou une autre perturbation nuisant à votre utilisation d'une Carte dans le Portefeuille mobile ou l'en empêchant;
- l'exactitude des renseignements affichés par l'entremise du Fournisseur du service de portefeuille mobile sur votre Appareil mobile ou autrement;
- le service sans fil ou le réseau du fournisseur de services utilisé pour avoir accès à votre Carte dans le Portefeuille mobile ou pour l'utiliser ou la conserver dans le Portefeuille mobile;
- le respect de la confidentialité ou la sécurité de la transmission électronique des renseignements personnels au moyen des connexions ou des réseaux de tiers;
- toute atteinte à la sécurité nuisant aux renseignements qui sont stockés dans le Portefeuille mobile ou l'Appareil mobile ou qui sont transmis à partir de ceux-ci

9. Ce que vous devez également savoir

9.1 Confidentialité

Lorsque vous ajoutez une Carte au Portefeuille mobile, nous recueillons certains renseignements personnels de votre part et du fournisseur du service de portefeuille dans les buts suivants :

- vous permettre d'effectuer des transactions par Carte au moyen du Portefeuille;
- vérifier votre identité;
- établir l'authenticité de votre Carte.

Nous recueillons également des renseignements vous concernant et les partageons avec le Fournisseur du service de portefeuille mobile, le réseau de cartes de paiement et d'autres fournisseurs de services pour vous faciliter l'utilisation de votre Carte dans le Portefeuille mobile. Nous utilisons ces renseignements afin d'assurer la prestation des services relativement à votre Carte et son maintien dans le Portefeuille mobile, de surveiller votre Compte pour y détecter des irrégularités, gérer la fraude, assurer la sécurité et contrôler la mauvaise utilisation de vos renseignements personnels, ainsi que vous informer des offres promotionnelles qui vous sont offertes du fait de l'utilisation de votre Portefeuille mobile et qui, selon notre avis raisonnable, pourraient vous intéresser. Vous pouvez annuler votre inscription aux offres promotionnelles en tout temps.

Si une Carte est ajoutée au Portefeuille mobile, le Titulaire de carte principal recevra un message de confirmation. Il peut également recevoir un message de confirmation si une Carte est retirée du Portefeuille mobile.

Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements à ces fins et conformément à la politique relative au respect de la vie privée de Les Compagnies Loblaw limitée mentionnée dans l'Entente avec le titulaire de carte.

Vous comprenez qu'en ajoutant une Carte au Portefeuille mobile, des tiers, comme votre Fournisseur du service de portefeuille mobile, le réseau de cartes de paiement et nos fournisseurs de services auront accès à certains détails sur les transactions effectuées par Carte au moyen du Portefeuille mobile. Tous les renseignements que vous fournissez au Fournisseur du service de portefeuille mobile ou à un tiers sont assujettis à leurs politiques en matière de sécurité et régis par leurs propres politiques sur le respect de la vie privée et non par la politique relative au respect de la vie privée de Les Compagnies Loblaw Limitée

9.2 Modifications

Nous pouvons modifier les présentes Modalités en tout temps. Un avis de la modification vous sera transmis à la dernière adresse de courriel que vous nous avez fournie ou comme le prévoient par ailleurs les lois applicables. En utilisant votre Carte dans le Portefeuille mobile une fois que la modification a pris effet, vous signifiez votre acceptation de la modification.

9.3 Avis

En inscrivant votre Carte dans le Portefeuille mobile, vous consentez à recevoir des communications, des notifications et des messages électroniques de nous et de nos fournisseurs de services qui travaillent en notre nom pour assurer l'administration de votre Compte, y compris les renseignements sur votre inscription et les transactions.

Ces communications peuvent prendre la forme de courriels ou de messages texte, sur votre Appareil mobile ou par l'intermédiaire du fournisseur du service du portefeuille. Vous êtes responsable de nous informer de tout changement apporté à votre adresse de courriel ou à votre numéro de téléphone cellulaire en utilisant les coordonnées sur nos personnes-ressources indiquées l'article 9.6 des présentes Modalités « Comment communiquer avec nous ». Si vous souhaitez retirer votre consentement et ne plus recevoir ces avis électroniques, vous pouvez le faire, mais ce faisant, vous ne pourrez plus continuer à utiliser votre Carte dans le Portefeuille mobile.

9.4 Lois en vigueur

Les présentes Modalités sont régies par les lois de l'Ontario et par les lois du Canada applicables et sont interprétées conformément à ces lois. Les tribunaux de la province ou du territoire au Canada dans lequel vous résidez ont compétence exclusive en ce qui concerne les différends au sujet du Compte ou des présentes Modalités.

9.5 Structure du texte

Les rubriques ou sous-rubriques des présentes Modalités ne visent qu'à rendre plus facile l'accès aux renseignements.

9.6 Comment communiquer avec nous ou avec le Fournisseur du service du portefeuille

Nous apprécions les commentaires des clients et vous encourageons à communiquer avec nous si vous avez des questions, un différend ou des plaintes concernant votre utilisation de la Carte dans le Portefeuille mobile. Vous pouvez nous téléphoner au 1 866 246 7262 ou communiquer avec nous de la façon indiquée dans l'Entente avec le titulaire de carte. Si vous avez des questions, un différend ou des plaintes à l'égard du Portefeuille mobile, veuillez communiquer avec le fournisseur du service de portefeuille.

10. Agence de consommation en matière financière du Canada (ACFC)

10.1 L'Agence de consommation en matière financière du Canada (ACFC) supervise les institutions financières fédérales, comme la Banque le Choix du Président. Si vous souhaitez déposer une plainte concernant une infraction éventuelle aux lois fédérales en matière de protection des droits des consommateurs, vous pouvez communiquer par écrit avec l'ACFC aux adresses suivantes :

Courrier : Agence de consommation en matière financière du Canada,
427, avenue Laurier Ouest, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 1B9

Site Web : www.fcac-acfc.gc.ca

L'ACFC se chargera de déterminer si l'institution financière a agi en conformité avec la loi. L'ACFC ne se charge pas, toutefois, de régler les plaintes individuelles de consommateurs.